Loi sur les juges

Je crois qu'ainsi, nous pourrions nous conformer à la suggestion du député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et poursuivre l'étude du bill aujourd'hui et tenir un débat constructif. Si ces motions étaient adoptées, elles pourraient très facilement être insérées dans le bill modifié. A moins que, comme l'a proposé le député de Grenville-Carleton, nous ne puissions régler la question en quelques minutes, j'aimerais que nous poursuivions le débat. Nous savons tous à quel endroit du bill chacune de ces motions doit s'insérer. A mon avis, nous devrions poursuivre le débat.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il est arrivé à plusieurs reprises qu'à l'étape du rapport, les députés de l'opposition présentent des motions semblables et que la présidence insiste pour qu'on y apporte certaines corrections, de sorte qu'elles correspondent au bill à l'étude. A mon avis, le Règlement devrait s'appliquer dans les deux sens. Je ne souhaite aucunement accélérer l'adoption du présent bill car je m'y oppose mais je suis disposé à faciliter les choses du point de vue de la procédure.

En ce qui concerne la motion n° 1, il suffit de remplacer la ligne 1 à l'alinéa b), par la ligne 3 et de remplacer la phrase, à l'alinéa k) «Dix-huit juges de la cour de» par la phrase «Dix-huit juges de la». J'ai d'autres corrections à apporter aux autres motions mais si l'on pouvait au moins apporter ces modifications, cette motion serait recevable tout au moins du point de vue de la procédure.

M. l'Orateur adjoint: C'est exactement ce que j'ai proposé au début. Si le ministre désire proposer un amendement à la motion présentée au nom du ministre de la Justice (M. Lang), la Chambre sera disposée à l'étudier. J'espère que le député ne demandera pas à la présidence de se charger de la correction de l'amendement ou de la modification de l'amendement, dont le ministre a été avisé. Un représentant du gouvernement devrait donc demander à la Chambre d'accepter des modifications à la motion.

a (1500)

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du ministre de la Justice) propose:

Qu'on modifie le Bill C-47, tendant à modifier la loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, en retranchant à l'article 5

- a) la ligne 10, de la page 3 et en la remplaçant par ce qui suit:
 - «e) Cent un»;
- b) la ligne 1, de la page 6 et en la remplaçant par ce qui suit:
 - «b) Cent sept juges et juges»;
- c) la ligne 21, de la page 6 et en la remplaçant par ce qui suit:
 - «h) Trente et un juges et juges»; et

[M. Poulin.]

- d) la ligne 32, de la page 6 et en la remplaçant par ce qui suit:
 - «k) Dix-huit juges de la cour de».

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer un amendement à la motion, qui se lirait ainsi:

Qu'on modifie l'alinéa b) de la motion nº 1 pour qu'il se lise ainsi:

- «b) la ligne 3, de la page 6 et en la remplaçant par ce qui suit:» et l'alinéa k) pour qu'il se lise ainsi:
 - «k) Dix-huit juges de la cour de»
 - M. l'Orateur adjoint: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. LeBlanc (Westmorland-Kent) est adopté.)

M. l'Orateur adjoint: La motion n° 1, modifiée, est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 1, modifiée, est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: La Chambre passe maintenant à l'étude de la motion n° 2.

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du ministre de la Justice) propose:

Qu'on modifie le Bill C-47, tendant à modifier la loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, en retranchant à l'article 28, la ligne 12, de la page 24 et en la remplaçant par ce qui suit:

- «k) Dix-huit juges des cours de».
- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, si j'interprète bien la motion, il faut la rectifier vers la fin pour que les mots «en remplaçant . . . la ligne 12, de la page 24» deviennent «en remplaçant . . . la ligne 11, de la page 24».

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État, (Pêches)): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer:

Qu'on modifie la motion n^o 2 pour que les mots «en remplaçant . . . la ligne 12, de la page 24» soient plutôt «en remplaçant . . . la ligne 11, de la page 24».

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

- (L'amendement de M. LeBlanc (Westmorland-Kent) est adopté.)
- M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tenais à faire quelques observations au sujet de ce bill, et je pense qu'il serait opportun de le faire au cours du présent débat sur les amendements touchant la hausse de traitement des juges, au lieu d'attendre la troisième lecture du bill.
 - M. Woolliams: J'ai un avion à prendre.
- M. Lambert (Edmonton-Ouest): Si le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) préfère prendre la parole maintenant, je lui cède volontiers mon tour, de façon qu'il puisse respecter un horaire qu'il ne peut changer.